



Pub negative sur le net pour 1 entreprise qui escroque

Par **mickcamille**, le **29/11/2007** à **14:00**

Bonjour,

Je viens de me faire avoir par une societe de service, en seine et marne, qui pour 1458 € vient de me massacrer deux parquets en chene(35M2) lors d'un ponçage et d'une vitrification constat d'huissier, photos, devis, facture, plus mise en demeure de me rembourser, car mes parquets sont competement a refaire

question:

ai je le droit de faire de la publicite pour cette entreprise, **sur internet[s]/[s], sur RTL[s]/[s], et en envoyant des courriels [s]/[s], aux administartions , aux grands comptes, aux collectivites locales, et enfin, a certaines entreprises qui utilise cette entreprise, en leur presentant mon devis, ma facture , et des photos prises par huissier pour demontrer aux internautes l'escroquerie de cette entreprise. et en citant , bien sur le nom de l'entreprise.**

**mercia vous de me repondre
cordialement
mickcamille**